

L'ECLAIRAGE DE LA VITRINE

DE toutes les tâches appartenant à la technique de l'éclairage, celle qui concerne l'éclairage de la vitrine est certes la plus facile et, pourtant, combien rares sont les étalages éclairés rationnellement. La cause en est dans le peu d'attention accordée par les intéressés à cet aspect, si important cependant, de la question publicitaire et à la confiance que l'on fait à cet égard au premier installateur venu. Or, même pour cette mission aisée, le point de vue purement technique de la lumière ne peut pas être négligé. Aussi le discutons-nous ci-après. Il ne faut point oublier qu'un étalage efficace doit réunir au moins les deux conditions que voici :—

1.—Il attirera l'attention du passant dans une mesure telle que ce passant devra s'arrêter et l'examiner ;

2.—Les articles exposés seront visibles de façon évidente et sans peine, de façon qu'ils impressionnent le spectateur selon leurs types et leurs couleurs.

En dépit de ces exigences si naturelles, les plus grandes fautes sont commises contre la technique de l'éclairage dans la plupart des vitrines.

La plus grosse erreur repose sur une fausse conception psychologique: le détaillant essaie d'attirer le public au moyen d'un effet de lumière réalisé par une source lumineuse éclatante.

D'où le grand nombre de vitrines où pendent des lampes à incandescence nues ou des becs de gaz, même à hauteur de vue du passant, qui s'arrête devant elles, d'où l'échec de cet essaie d'attirer le passant en plaçant tout autour du châssis de la fenêtre des lampes à incandescence multicolores; d'où les lampes à incandescence combinées de manière—dans la vitrine—à former des lettres créées directement par le fil électrique; d'où, dans l'étalage même, ces enseignes tour à tour lumineuses et éteintes.

Il nous faut proclamer de toutes nos forces que des taches de lumière vive, qu'une lumière intermittente, que des effets de lumière multicolore ne peuvent exercer un pouvoir attirant que de loin; qu'à proximité du spectateur, ils sont aveuglants et, par conséquent, repoussants et que, par-dessus tout, ils ne peuvent prétendre attirer ses regards sur les marchandises étalées: ce qui est, pourtant, l'objet essentiel de l'éclairage.

Préserver l'oeil des sources de lumière aveuglantes est l'une des exigences primordiales de la technique de l'éclairage. Or, sauf dans les tubes lumineux électriques, la quantité de lumière est beaucoup trop grande que pour être offerte telle quelle à l'oeil humain. Aussi des lampes à incandescence installées nues ne conviennent point à l'étalage. Non seulement elles empêchent — par l'éblouissement qu'elles créent — une bonne vision des objets exposés, mais encore elles menacent la sécurité du trafic par la surabondance de leurs effets lumineux. C'est donc une obligation absolue de les éloigner de la vitrine ou bien de les munir d'une armature répartissant leur lumière ou de réflecteurs de protection entourent les lampes, des sources lumineuses

employées dans des armatures protectrices qui, certes, diminuent l'éblouissement, mais pendent au milieu du tableau que l'étalage a pour but de présenter. Cette faute est certainement la plus commune car, même à Berlin, près de 98 p. c. des étalages sont éclairés par des sources lumineuses visibles.

Bien qu'en pareil cas il n'y ait point d'éblouissement au sens physiologique, le but essentiel de l'éclairage de la vitrine n'est pas atteint. Les parties les plus éclairées sont celles qui attirent naturellement le plus l'attention; celle-ci se porte donc surtout aux endroits des lumières visibles, beaucoup plus en vue que les articles, parce que plus éclairés. Dans un tableau "une peinture" on peut, en dépit des parties les plus éclairées, remarquer aussi nettement les points les plus sombres parce que le contraste entre la clarté et l'obscurité est ici insignifiant. Mais il en est tout autrement au sujet de la vitrine éclairée, où ce contraste est prononcé: ce qui provoque le rétrécissement de l'ouverture de la pupille et un amoindrissement de la sensibilité de la rétine. Et l'oeil adapté de la sorte à la perception de la plus grande lumière ne distingue plus nettement les objets moins éclairés. Ainsi donc l'éclairage de la vitrine contribue notablement à celui de la rue, mais non à l'accroissement de la clientèle.

La même situation existe lorsqu'un étalage, bien éclairé cependant, reçoit sa lumière du magasin même ou bien encore lorsque les appareils d'éclairage du magasin sont visibles de l'extérieur. Ces deux dispositifs malheureux sont très fréquemment rencontrés, eux aussi. Ils peuvent être, toutefois, aisément corrigés au moyen d'une draperie intelligemment installée, laquelle peut être éloignée — "par simple glissement sur tringle" — durant la journée, afin d'éviter l'obscurité au magasin.

Voilà les fautes les plus grossières et les plus néfastes dont souffre l'éclairage de la vitrine. Il en existe d'autres, cependant, qui ne peuvent être évitées que par une étude soignée du sujet.

Considérons, entre autres, la répartition judicieuse de la lumière et des ombres dans l'étalage. La décoration de celui-ci est généralement conçue pour un éclairage obtenu par la lumière du jour diffusée. Elle est bonne et fait impression; mais voici que vient l'éclairage artificiel avec le soir, et tout l'effet de la vitrine est dès lors supprimé: — des endroits éblouissants voisinent avec des taches d'ombres opaques; les images tendres s'évanouissent, absorbées par les ombres de motifs décoratifs sans intérêt; l'ensemble de l'étalage perd la sérénité et la visibilité qu'il possédait pendant le jour. La raison de ces inconvénients doit être cherchée dans l'emploi de sources lumineuses fortes mais insuffisamment nombreuses ou encore de lumières aménagées à une hauteur trop grande: ce qui, fatalement, crée des ombres puissantes.

Une autre faute, très courante aussi, consiste en l'insuffisance de l'éclairage. Celle-ci ne permet point la perception facile des objets exposés et, au surplus, une vitrine

L'étalage est une des aides les plus efficaces à la publicité. C'est pour cela que toutes les revues techniques consacrent des études sur ce sujet.

L'intéressante étude que nous reproduisons ci-contre a d'abord paru en Allemagne, sous la signature de H. Lux. "Le Quincaillier" en a donné une traduction française que nous lui empruntons. Nos lecteurs y puiseront des renseignements utiles.

peu éclairée n'attire point l'attention des passants. Des puissances éclairantes de 500 à 1000 lux ne sont pas excessives pour l'éclairage d'une vitrine, la disposition est si maladroite qu'au bord du réflecteur se voit encore un écran lumineux éblouissant. Cet inconvénient existe non seulement avec l'emploi d'appareils lumineux à soffite, mais encore lorsque des réflecteurs miroitants sont suspendus trop bas.

Et même si l'oeil n'est pas directement affecté par les jets lumineux de la source trop puissante, une partie du faisceau de lumière influence la rétine du spectateur — qu'elle vienne de haut, de côté, voire d'en bas — à tel point que les objets — qui reçoivent toujours une beaucoup plus petite clarté que celle émise par la source — ne peuvent plus être pris en considération suffisamment.

Une deuxième erreur consiste en ceci: vitrine. Un souci d'économie serait ici hors saison, d'autant plus que la dépense supplémentaire causée par un meilleur éclairage ne représente qu'une fraction du coût d'une annonce dans un journal quelconque.

Dans le même groupe d'erreurs pourrait être classée une mauvaise utilisation de lumière colorée, au cas d'objets dont la couleur réelle importe essentiellement: tissus, peintures, tapis, fleurs, etc. Toutes nos sources de lumières courantes se caractérisent par la surabondance de leurs rayons rouges. De ce fait, les couleurs ayant une teneur élevée de vert ou de bleu changent leur nuance en passant de la lumière du jour à la lumière artificielle. Pour celles-là s'impose l'emploi de sources de lumières auxquelles l'excédent de rayons rouges aura été enlevé; par exemple, l'emploi de lampes donnant une lumière imitant celle du jour. Mais, en utilisant ces lampes, il faudra se garder d'un manque de clarté: leur défaut usuel. Leur emploi rend inévitable une perte de courant évaluée à 50 et même 80 p. c.; c'est pourquoi il sera nécessaire d'utiliser un courant d'une force majorée du dit pourcentage afin d'obtenir un pouvoir éclairant au moins égal à celui que possèdent les lampes électriques ordinaires. Mais il faut encore ajouter que l'oeil s'habitue dans une vitrine éclairée par ce genre spécial de lampes à la même force d'éclairage que celle fournie par la lumière solaire, la quelle est de cinq à dix fois plus forte que l'artificielle; il en résulte que la puissance indispensable à l'application efficace de ce mode d'éclairage doit atteindre un degré fort élevé. Celui-ci se chiffre par quelque cent pour cent relativement au courant nécessaire aux lampes usuelles, à défaut de quoi, la vitrine paraîtra falotte à côté d'autres étalages bien éclairés.

Enfin existe aussi le défaut de la réverbération par les carreaux de la vitrine. Il est très courant le jour dans les vitrines situées du côté de l'ombre, alors que le côté opposé reçoit la lumière solaire ardente ou lorsque le ciel clair se mire dans leurs carreaux.

Dès que l'on a reconnu ce défaut, et les autres, le remède est facile à trouver pour que l'étalage atteigne le but que son auteur s'est proposé.

L'éclairage idéal pour l'étalage exerce ses effets comme les feux de la rampe au théâtres, où l'on ne voit point les sources de lumière. Donc, dans la vitrine, arrière toute source de lumière directement visible. Ce ne sont point les lampes, mais les objets exposés que l'étalage doit mettre en vue. Et ce but est facilement atteint par les mêmes méthodes appliquées au théâtre, à l'éclairage de la scène. Elles comprennent deux dispositifs différents.

L'un de ces dispositifs a lieu par soffites, au moyen de tubes lumineux généralement cachés dans la vitrine derrière des réflecteurs de forme cylindrique. Selon le genre des articles exposés, ce dispositif peut être installé en haut,

en bas ou autres côtés de la vitrine. De cas à cas, il s'agit d'essayer afin de voir quelle est la meilleure répartition de la lumière et des ombres, et comment doivent être disposés les divers accessoires d'étalage en vue de produire la meilleure impression. Le dispositif par soffites convient principalement pour les vitrines petites et peu profondes. N'oubliez pas, toutefois, qu'en aucun cas, rien de la source lumineuse ne peut être aperçu.

Le deuxième dispositif consiste dans l'utilisation de puissantes sources de lumières installées très près de la vitre et presque au sommet, de façon que les rayons lumineux tombent de l'avant et d'en haut vers l'étalage proprement dit. De même que pour les projecteurs de théâtre, les lumières seront cachées aux regards.

Grâce à cette disposition, on peut produire tout effet désirable. Emploie-t-on des sources avec garnitures diffusant les rayons vers le bas, une lumière diffuse homogène — telle que celle du jour — est facilement obtenue. Utilisez-t-on les puissants rayons usuels avec des réflecteurs en émail ou métalliques, on tire parti avantageusement du courant et provoque un éclairage où lumière et ombres contrastent fortement. En beaucoup de cas, ce genre d'éclairage conviendra si ce contraste anime l'étalage et provoque, de loin déjà, l'attention du passant. Par la multiplication du nombre des lampes à la partie supérieure de la vitrine, il est encore possible d'éclairer des ombres excessives et — par l'emploi de lumières faisant fonction de projecteurs — de mettre en vue dans l'étalage des objets particulièrement désignés. Des effets de lumière colorée peuvent également être réalisés dans ce genre d'installation grâce à l'interposition d'un filtre approprié ou d'un carreau de couleur convenable.

Par un mode d'éclairage partant du haut et de l'avant, la plupart des problèmes concernant l'étalage sont solubles. Là où la chute de la lumière ne part que d'en haut — comme c'est le cas dans l'exposition des oeuvres de sculpture, de céramique et de verrerie — parce qu'elle provoque de façon anormale des ombres et fausse la plastique des objets, toutes les améliorations peuvent être obtenues par l'installation de lampes en soffite sur les côtés ou à l'avant, mais au bas de la vitrine.

En suivant les règles précitées, il ne sera guère difficile d'éclairer convenablement une vitrine de telle manière qu'elle force l'attention du passant. Ainsi son but essentiel sera-t-il atteint, puisque, pour le détaillant, aucune publicité n'est supérieure à ceci: étaler un ensemble harmonieux de beaux articles, mais l'éclairer d'une lumière abondante et agréable.

ANDRE BODY

ARTISTE DESSINATEUR

DESSINS DE TOUS GENRES

PHOTOGRAVURE — LITHOGRAPHIE

✦

DESSINS POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE.

42, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

Tél. 2-5366-w